



PROJET
PEDAGOGIQUE
ACM
mercredis loisirs
CENTRE SOCIAL RURAL
d'U
CANTON DE SAINT PATERNE
2014



L'Accueil Collectif de Mineurs des mercredis loisirs accueille des enfants âgés de 3 ans à 5 ans sur le Centre Social Rural du Canton de St Paterne à Oisseau-le-Petit et sur la salle polyvalente de Cherisay pour les plus de 6 ans. L'accueil est un accueil multi-sites

Ce projet doit permettre aux enfants de s'épanouir et de profiter pleinement de cette journée de coupure scolaire.

1. Les objectifs

a. Rappel du projet éducatif

Le Centre Social a pour projet éducatif de :

- Proposer des activités éducatives, ludiques et culturelles qui éveillent la curiosité, favorisent l'épanouissement et l'autonomie des enfants
- Construire les conditions d'un accueil convivial tant pour les enfants que pour les parents
- Trouver des moyens humains et financiers qui favorisent l'accès aux loisirs et aux vacances au plus grand nombre.
- Permettre à chacun individuellement ou collectivement de trouver sa place et d'y être valorisé selon son âge et ses capacités.
- Associer les familles autant que possible à l'animation en valorisant leurs savoirs faire et ainsi affirmer leur fonction parentale
- Travailler en concertation avec les différents acteurs locaux

b. Les objectifs du centre de loisirs

L'animation doit permettre une socialisation de l'individu, de favoriser son épanouissement et de développer son autonomie. Ainsi, conformément au projet éducatif de la structure nous axerons ses vacances sur des valeurs qui nous paraissent essentielles :

- ♦ Faire du Centre de Loisirs un cadre privilégié pour l'enfant avec des repères bien définis.
- ♦ Favoriser l'accession à l'autonomie de l'enfant.
- ♦ L'enfant a besoin de jeux, de détente et de s'exprimer librement en tant qu'individu. Le centre de loisirs devra offrir aux enfants un lieu de découverte, d'initiation, d'expression et d'expérimentation.
- ♦ Inviter les parents à s'impliquer dans la vie du Centre.

➤ Le Centre de Loisirs, cadre privilégié pour l'enfant pour développer l'expression de l'Enfant

Il faut que l'enfant s'approprie les lieux qui seront dédiés à cette journée, un lieu de loisirs et d'échanges. Cela sous-entend qu'il faut développer les moyens d'expression pour que l'enfant puisse intervenir et exposer ses choix.

L'équipe d'animation, en amont, avec le directeur, aura pour tâche de créer un cadre de vie avec les enfants, mais aussi avec les parents et toutes les personnes concernées par la vie du centre, notamment le personnel administratif du Centre Social. Il faudra créer un espace dédié aux loisirs et aux activités qui seront proposées aux enfants.. Il faut mettre un point d'honneur à l'aménagement de l'espace, afin que l'enfant puisse circuler librement. Une signalétique sera à travailler pour lui permettre un rangement et une prise de matériel de façon autonome. Un référent, animateur, par tranche d'âge sera responsable du matériel.

➤ Favoriser l'accèsion à l'autonomie de l'enfant

Il faut responsabiliser l'enfant, dans sa vie au centre et avec les autres afin qu'il se construise. Il faut l'encourager à faire part de ses opinions librement et à devenir autonome dans sa façon de penser. Et donc bien sûr ses opinions doivent être prises en considération. Cela l'aidera à acquérir de l'expérience qui lui permettra de développer sa capacité d'analyse. Les réunions d'enfants seront obligatoires avec le choix de faire un ou plusieurs groupes. Elles amèneront chacun à s'exprimer, en présence d'un animateur détaché de la discussion et rapporteur du débat auprès de l'équipe, sur la vie du centre ou les activités. Elles se dérouleront sur le temps calme.

➤ Le centre de loisirs comme lieu de découverte, d'initiation, d'expression et d'expérimentation :

Imaginaire et créativité

L'enfant a besoin de rêver, de créer son propre univers, à travers la journée il faut lui laisser une place pour que son imagination puisse s'exprimer. L'enfant ne sera pas assisté dans la façon de faire l'activité proposée. L'enfant doit être libre de modifier son activité avec le matériel proposé. L'animateur propose l'activité et a une présence pédagogique sans assister l'enfant. Il s'agit là d'un travail d'accompagnement.

L'enfant entre dans une phase de développement où sa créativité doit pouvoir s'exprimer au travers de différents supports. Le centre de loisirs doit permettre à l'enfant d'exposer sa soif de création et de s'amuser. La mise en valeur de ce que l'enfant a fait est un moyen d'expression qui manque son évolution.

La pédagogie de l'expression est un des moyens utile pour laisser l'enfant participer à l'élaboration de ses vacances, tout autant dans les temps d'activités ou les différents temps de la journée.

➤ Inviter les parents à s'impliquer dans la vie du Centre

Les parents pourront s'appropriier le centre de loisirs de manière ponctuelle comme un espace de jeu et de rencontre, où ils peuvent également échanger sur leur rôle de parents. Cela passe par une participation active de sa part à l'organisation de la vie du centre. Nous n'oublierons pas que les parents nous confient leurs enfants sans savoir qui nous sommes.

Pour qu'il puisse réaliser de telles choses, il faut lui en donner la possibilité et les moyens.

Il faut être un moteur, une dynamique, qui va permettre aux familles de franchir le pas du simple accueil vers une démarche de rencontre et de participation.

La démarche éducative ne peut se développer et se pérenniser qu'en prenant en compte tous les partenaires éducatifs, associatifs et institutionnels.

2. Organisation générale

a. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose d'une directrice coordinatrice des deux accueils, de deux directeurs adjoints et de deux animatrices présentes chaque mercredi.

L'équipe prendra en compte les besoins et les attentes des enfants lors du Centre de loisirs. Son rôle sera de veiller à la sécurité des personnes et à leur intégrité. Enfin elle sera garante d'une ambiance enthousiaste et dynamique afin de favoriser le travail d'équipe. Elle sera force de propositions pour proposer des jeux et activités en lien avec les besoins et les demandes des enfants et les thématiques proposées sur le programme d'activité.

Fonction relationnelle :

- Le personnel éducatif et le personnel de service :
 - Transmission du projet pédagogique.
 - Animation et régulation de la mise en place des projets d'animation.
 - Aide technique et pédagogique aux animateurs.
 - S'assurer que les relations soient bonnes et régler les conflits existants.
- L'organisateur :
 - Etre en cohérence avec le projet éducatif.
 - Transmettre les informations.
 - Faire le bilan du travail fourni et rendre compte au travers des différents supports exigés.
- Les enfants :
 - connaissance du groupe.
 - connaissance des attentes et des besoins des enfants par rapport à leur âge.
 - référent régulateur.
 - écoute, dialogue, observation.
 - permettre aux enfants de participer aux décisions.
- Les parents :
 - Communiquer le projet pédagogique, le projet d'activité et le règlement intérieur.
 - Promouvoir le centre de loisirs.
 - Intégrer les parents à la vie du centre.

b. Les lieux

Nous serons dans les locaux de la Halte-garderie du centre social situé à Oisseau le Petit pour les moins de 6 ans.

Pour les plus de 6 ans, nous occupons la salle polyvalente de Cherisay.

Les journées :

Différents moments sont à inclure dans le déroulement d'une journée de centre de loisirs :

- **Activités spécifiques** : elles comprennent les activités sportives ou culturelles qui nécessitent l'intervention de personnes qualifiées ou le déplacement vers des structures d'activité de loisirs.
- **Activités diverses** : ces activités sont proposées par l'équipe d'animation en prenant en compte les souhaits des enfants. Elles peuvent être manuelles, sportives, culturelles... Ces activités ou ateliers s'adaptent suivant le lieu et les équipements disponibles et l'âge de l'enfant.
- **Temps calmes** : les temps calmes sont des moments importants pour le rythme de vie de chacun qu'il faut prendre en compte et respecter. Ce sont des moments privilégiés pour échanger avec les enfants sur le déroulement du centre de loisirs.
- **La sieste** : elle est nécessaire pour les plus jeunes qui ont besoin de repos après le repas.

JOURNEE TYPE PROPOSEE PAR LA DIRECTION:

8h – 9h30: Accueil. Petits ateliers et espaces (jeux de construction, dessins, lecture...) à disposition.

9h30- 10h00 : Rassemblement, goûter et mise en marche, sous forme de chants et/ou jeu

présentation de la journée.

≅ 10h00 - 11h30 : Projet d'animation sous forme d'ateliers en fonction du planning.

≅ 11h30 – 12h00 : Temps libre

≅ 12h00 – 13h30 : Repas

≅ 13h30 – 14h00 : Temps calme, sieste pour les plus petits

≅ 14h00 - 14h30 : Rassemblement et propositions des activités

≅ 14h30 – 16h00: Reprise du projet d'animation et/ou grands jeux suivi du goûter.

≅ 16h00-16h30 : Goûter

≅ 16h30 - 18h00 : Accueil des parents à partir de 17h00. Mise en place de petits ateliers libres pour la garderie de 17h00 à 18h00.

c. Evaluation de l'action

Plusieurs moyens permettent d'évaluer et de faire le bilan de ces vacances

- Un bilan régulier sera proposé afin d'échanger sur la vie du Centre. Ces moments de concertation permettront de faire ressortir des remarques éventuelles sur le travail d'équipe, mais aussi sur la relation avec les enfants. Elles pourront s'effectuer lors des temps calmes ou en fin de journée. Un compte rendu sera restitué à la directrice de manière à pouvoir apporter ses remarques, son aide et s'impliquer totalement à l'équipe. Un bilan global en ressortira
- Des temps d'échanges seront mis en place avec les enfants pour pouvoir cadrer leurs besoins et leurs attentes, un bilan en découlera.
- L'évaluation quantitative de la fréquentation durant cette période.

3. Thématiques et programmes des mercredis

L'Accueil Collectif de Mineurs dit des « mercredis loisirs » fonctionne tous les mercredis hors vacances scolaires.

Des thèmes seront déclinés par mois. Des sorties seront proposées une fois par mois.

Les programmes paraîtront chaque trimestre.